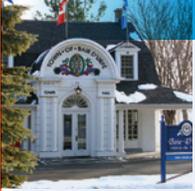




Message du maire



Juillet et août ont été des mois fort occupés pour le Conseil et l'Administration.

Plusieurs initiatives importantes du gouvernement provincial ont nécessité une réponse de la Ville dans un délai très serré.

ZONE D'INTERVENTION SPÉCIALE

Le 17 juin, le gouvernement a déposé un projet de décret établissant une zone d'intervention spéciale afin de promouvoir une meilleure gestion des zones inondables liées aux inondations printanières de 2017 et 2019. L'interdiction de toute nouvelle construction, transformation, ajout ou installation est entrée en vigueur à Baie-D'Urfé et 812 autres municipalités ont emboîté le pas.

Tous les maires de l'Île de Montréal, dont le territoire faisait partie de la zone d'intervention spéciale partiellement ou en totalité, ont été invités à une séance d'information avec le *ministère des Affaires municipales et du Logement* pour expliquer les répercussions de certaines inclusions dans la zone d'intervention spéciale, mais surtout, pour transmettre l'information en ce qui a trait aux documents que les municipalités seraient tenues de fournir pour obtenir l'exclusion de certains territoires.

Peu de temps après, Baie-D'Urfé a fourni les informations requises au ministre, comme quoi près de 90 de nos résidents, dont la propriété figurait dans cette zone, n'avaient jamais été inondés en 2017 ni en 2019 (80 % avaient envoyé un courriel).

La Ville a été ravie et soulagée lorsqu'une nouvelle carte de la zone a été dévoilée le **15 juillet**. Tous les bâtiments publics et privés de la Ville avaient été retranchés, faisant de Baie-D'Urfé la seule municipalité de l'île ayant reçu un taux de succès de 100 % !

Le **2 août** à Québec, une réunion avec plusieurs autres maires de l'Ouest-de-l'Île, la ministre Andrée Laforest et moi-même, a permis de revoir la carte et d'exclure de nouveaux territoires. De plus, la ministre a accepté d'inclure deux préoccupations importantes identifiées par les propriétaires de résidences riveraines de la Ville pour une « **meilleure gestion des zones inondables** » dans le cadre des objectifs de fin d'année de son ministère :

- des solutions proactives admissibles pour protéger les propriétés;
- de l'aide financière pour répondre à ces solutions.

SECOND CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE) EN PLACE D'ICI MAI 2021

Avant 2012, il était très difficile pour les résidents de Baie-D'Urfé d'obtenir une place en garderie pour leurs enfants au CPE du *Whiteside Taylor*.

Les enfants des résidents de la Ville n'avaient pas priorité et se retrouvaient dans un bassin de 900 enfants de toute provenance

♦ ♦ ♦ ♦ ♦ Maria Tutino

avec peu de chance d'obtenir une place au CPE WT. En 2019, la situation est différente et devrait s'améliorer considérablement avec la décision du Conseil de ville d'aider le CPE WT à exercer l'option accordée par le gouvernement provincial en 2013, de construire un deuxième CPE dans notre ville.

Grâce au soutien du Conseil en 2011, la demande d'obtenir une deuxième installation du CPE WT fut entendue et en 2012, la priorité accordée aux enfants des résidents de la Ville fut approuvée.

Le CPE WT a actuellement **65 places** pour des enfants de 18 mois à 5 ans; **60 places** sont occupées par nos enfants d'ici et **53** autres enfants de Baie-D'Urfé sont inscrits sur la liste d'attente du CPE actuel. Si le nouveau CPE était déjà construit, plus de 65 % des places seraient occupées par les enfants de notre ville.

Estimant que le gouvernement du Québec ai besoin de 58 000 places en garderie d'ici 2023, le ministre de la Famille a présenté, en février dernier, une proposition « **d'utilisez-le** » ou « **perdez-le** » aux organisations qui ont eu en 2011 et en 2013, le choix de construire un nouveau CPE (le gouvernement subventionnait 80 places en garderie, dont 10 pour des enfants de moins de 18 mois).

En avril dernier, le Conseil a voté en faveur d'aller de l'avant avec la construction d'un nouveau CPE subventionné dont la Ville serait propriétaire.

Des réunions de planification ont ensuite été organisées entre l'Administration municipale, le personnel du CPE du WT et des représentants du gouvernement, pour examiner les critères généraux - calendriers, financement du projet (aide publique à la construction et loyers indexés annuellement) et les attentes du gouvernement.

L'emplacement du nouveau CPE fut dès lors le nouveau défi à relever.

Alors que le gouvernement du Québec permet aux municipalités l'installation d'un nouveau CPE sans avoir à modifier au préalable son règlement de zonage, le Conseil a néanmoins choisi de consulter ses résidents afin de déterminer le lieu le plus propice à la construction du nouveau CPE parmi quatre emplacements possibles qui sont la propriété de la Ville.

Grâce à une forte participation des résidents, (42 % des ménages ayant répondu) et une préférence significative des participants (66 % ayant jugé l'emplacement sur Lakeshore possible et 59 % l'ayant choisi comme site préféré parmi les 4 proposés), le Conseil a pu voter en faveur de sa réalisation sur le site du Lakeshore à la réunion du Conseil du mois d'août. Pour plus de détails sur les résultats du sondage, consultez notre site Internet. Vous pourrez également suivre les progrès de la construction du nouveau CPE sur notre site.

Les opinions exprimées dans cette chronique sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement celles de l'ensemble du conseil municipal.



PROPOSITION D'UN CPE

Je pense qu'il ne serait pas approprié de ma part d'éviter d'aborder le sujet du Centre de la petite enfance (CPE) dans cet article. Comme la plupart d'entre vous le savent, il est prévu de construire dans la Ville un nouveau CPE qui serait subventionné par les fonds publics pouvant accueillir **80 enfants**, dont **10 bébés**. Cette proposition a été approuvée par une faible majorité du Conseil à deux reprises, lors des séances du Conseil d'avril et de juin. L'objectif visé est de suivre un processus établi par la loi provinciale qui permettrait à la Ville de construire un CPE sans passer par le processus de rezonage habituel.

Le 11 août dernier alors que j'écris ces lignes, le choix du lieu n'a pas encore été déterminé. Un sondage CROP visant à sonder l'opinion des citoyens sur l'emplacement de quatre sites possibles vient d'être complété. Les résultats du sondage sont en cours de compilation et le Conseil en sera informé le 12 ou 13 août. Le Conseil disposera d'un temps très limité pour assimiler ces informations afin qu'elles se reflètent sur le vote du lieu définitif, décision qui sera tranchée dans le cadre de la séance du Conseil du 13 août.

Le Conseil de ville a reçu un nombre important de correspondance sur le projet de ce CPE. Alors que certaines lettres de résidents étaient en faveur de sa construction, nombreux remettaient en question ce projet et exprimaient leur déception. Les préoccupations soulevées incluaient : les espaces verts qui seront perdus; les coûts engendrés; l'utilité d'un deuxième CPE; l'échéancier précipité et surtout les phases de processus du projet.

Je partage ces inquiétudes et j'ai voté minoritaire, lors des deux votes officiels, contre la proposition de ce nouveau CPE. Il est bon d'ajouter que le *Comité Consultatif d'urbanisme* n'est pas non plus en faveur de la construction d'un nouveau CPE en raison des coûts engendrés pour la Ville et du manque de preuve convaincante justifiant sa création.

Nous vivons dans une démocratie et le vote majoritaire au Conseil doit déterminer la ligne de conduite à suivre. Cependant, je pense que les citoyens ont le droit d'être entendus et que, dans ce contexte, nous devons suivre le processus de rezonage habituel. Cela permettrait aux citoyens

de faire connaître leur opposition au changement proposé et, s'il y en avait suffisamment, le Conseil aurait alors le choix de procéder à un référendum ou de laisser tomber la proposition. Ainsi, la voix des citoyens pourrait être entendue et la volonté de la majorité respectée.

DÉMOLITIONS

Au cours des deux dernières années, nous avons assisté à un nombre croissant de démolitions. Pour chaque demande de permis de démolition, une audience publique du comité de démolition est prévue. Les audiences sont publiées sur le site Internet de la Ville et dans *The Gazette*, ainsi qu'au moyen d'une pancarte placée devant la maison à démolir.

Le propriétaire de la maison est invité à fournir un certain nombre de documents. Outre les plans détaillés de la nouvelle maison proposée, un arboriste doit présenter un rapport indiquant la santé de chaque arbre de la propriété, ceux à abattre et les mesures de préservation requises pour la protection des arbres avoisinants. Un plan de drainage sera alors requis, présentant comment les eaux de ruissellement de la maison et de la fosse septique seront dirigées. Les autres documents requis incluront un document de gestion et son calendrier de construction. Tous ces documents sont des exigences relativement nouvelles, destinées à garantir qu'une nouvelle maison ne posera aucun problème aux voisins, que ce soit pendant ou après la période de construction.

Lors de l'audience publique, les plans de la nouvelle maison sont présentés et le comité tout comme les citoyens présents, ont la possibilité de poser des questions aux propriétaires ou à leurs représentants. Le comité prend compte de toute l'information et des commentaires reçus afin de décider si la démolition est conforme, généralement un certain nombre de conditions s'appliquent. La décision du comité peut faire l'objet d'un recours devant le Conseil dans les 30 jours.

Je vous encourage d'assister à une audience de démolition si cela vous intéresse. Le comité est toujours heureux de voir des citoyens présents.

Les opinions exprimées dans cette chronique sont celles de l'auteure et ne reflètent pas nécessairement celles de l'ensemble du Conseil municipal.



JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

Ensemble pour un avenir plus vert!

Dans le cadre de la *Journée de l'environnement* et de la *Stratégie contre l'Agrile du Frêne*, la Ville procédera à la deuxième distribution annuelle de **250 arbres** à l'ensemble des propriétaires résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels.

Un maximum de 2 arbres par adresse de résidence sera donné avec le 1^{er} choix assuré pour les 250 premiers appelants. **Les arbres doivent être plantés sur votre propriété à Baie-D'Urfé.**

› **DU 13 AU 27 SEPTEMBRE ENTRE 8 H ET 16 H**, réservez votre arbre à l'aide de la fiche descriptive des arbres ci-jointe auprès de : **Irina Sambueva**, *superviseure - espaces verts et environnement*
Tél. : **514 457-7604** ou par courriel : **isambueva@baie-durfe.qc.ca**

› **SAMEDI LE 5 OCTOBRE DE 9 H 30 À 13 H**
au bâtiment des Travaux publics, 300 rue Surrey.

Venez chercher votre arbre ainsi que des copeaux et du compost gratuit! **N'oubliez pas vos contenants.**

Une description plus complète de toutes les espèces d'arbres est disponible sur notre site Internet.



ENVIRONMENT DAY

Together for a Greener future!

As part of the *Environment Day* and the *Strategy Against the Emerald Ash Borer*, the Town will proceed with the second annual distribution of **250 trees** to all residential, institutional, commercial and industrial owners.

A maximum of 2 trees per address will be available with a 1st choice guaranteed for the first 250 callers. **Trees must be planted on your property in Baie-D'Urfé.**

› **FROM SEPTEMBER 13 TO 27 BETWEEN 8 A.M. AND 4 P.M.**, you can reserve your tree by phone with: **Irina Sambueva**, *Supervisor – Green Spaces and Environment*
Tel. : **514 457-7604** or by email: **isambueva@baie-durfe.qc.ca**



› **SATURDAY OCTOBER 5TH FROM 9 A.M. TO 1 P.M.**
at the Public Works Building (300 Surrey)

Come and pick-up your tree and serve yourself of free compost and wood chips! **Don't forget your containers!**

A more complete description of all tree species is available on our website.



BULLETIN MUNICIPAL DE L'HÔTEL DE VILLE

Quoi de neuf!



Coordination : Valérie Fortin | Directrice des Communications



CUEILLETTE DE BRANCHES - Automne 2019

Le service de cueillette de branches a repris du service depuis le 19 août pour la période d'automne et ce, **jusqu'au 11 novembre prochain**. Veuillez déposer vos branches sur le bord du trottoir la veille au soir ou avant 7 h le matin de la collecte. Elles seront ramassées au courant de la semaine.

ATTENTION AUX LIGNES ÉLECTRIQUES SI VOUS EFFECTUEZ DES TRAVAUX À L'EXTÉRIEUR

RÈGLES DE SÉCURITÉ DE BASE

- › Ne laissez personne ou quoi que ce soit s'approcher des lignes électriques.
- › Soyez toujours conscient du danger quand vous effectuez des travaux en hauteur et que vous manipulez des objets longs.

AVANT DE GRIMPER QUELQUE PART OU DE MANIPULER UN OBJET LONG (échelle, perche de piscine, etc.) :

1. Repérez s'il y a des fils à proximité.
2. Assurez-vous de ne rien approcher à moins de trois (3) mètres d'un fil moyenne tension.
3. Assurez-vous également que rien ne touche les fils basse tension (ce qui comprend les fils du branchement de votre résidence).
4. Repérez les fils dangereux.
5. Méfiez-vous des fils de moyenne tension. Ces fils sont situés au sommet des poteaux et sont souvent confondus avec les pare-foudre. Ce sont des fils métalliques de faible diamètre, sans gaine isolante. Bien que ces fils semblent anodins, ils sont **extrêmement dangereux** !



COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

Mon bac brun

L'automne est à nos portes!

Il est important de **NE PAS SURCHARGER** votre bac de petites branches ou de résidus verts lors de la collecte des matières organiques et de bien **REFERMER** le couvercle afin de vous assurer qu'il soit bien vidé.



Munissez-vous de sacs de papier ou tout autre contenant afin de compléter le nettoyage de votre terrain et déposez-les à côté de votre bac le jour de la collecte!

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



La prochaine collecte des résidus domestiques dangereux aura lieu le **dimanche 8 septembre de 9 h à 17 h** au bâtiment des Travaux publics.

REMPACEMENT AU PERSONNEL DE LA VILLE

C'est avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue à **M. Ronald Smith**, au poste de *Superviseur des Travaux publics* et à **Mme Irina Sambueva** au poste de *Superviseure, espaces verts et environnement*. Les deux employés se sont joints à l'équipe des Travaux publics au mois de juillet dernier.

Nous leurs souhaitons un chaleureux accueil à la Ville!



TAXI COLLECTIF DE BAIE-D'URFÉ

Le taxi collectif de Baie-D'Urfé est en service du **lundi au vendredi**, sauf les jours fériés. Vous n'avez qu'à présenter votre carte OPUS ou une carte magnétique chargée d'un titre de transport valide de la STM.

Sachez que vous devez réserver votre place au moins **40 minutes** à l'avance en appelant au **514 636-6666**.



Consultez notre site Internet à la section **Transport** de l'onglet **Services aux citoyens** pour plus d'information. Vous pouvez également vous procurer les horaires du taxi collectif à l'hôtel de ville.

RÈGLEMENT NO. 911 - CIRCULATION

Veillez noter que le règlement **interdit en tout temps le stationnement de plus de 4 heures consécutives** dans les rues de la Ville. Un inspecteur municipal parcourt ces derniers temps le territoire pour veiller à ce que ce règlement s'applique. **Veillez noter que des frais de 15 \$ s'appliqueront pour tous manquements au règlement.** Pour tout cas particulier, veuillez en aviser à l'avance le département d'Urbanisme au **514 457-3773**

ARTICLE 6.3 - STATIONNEMENT RESTREINT

Les camions ne pourront être stationnés sur un chemin public dans la Ville à moins qu'ils soient continuellement utilisés à la charge ou décharge. Aucun autre véhicule ne peut stationner durant une période de plus de 4 heures.